

**Secrétariat :**

DEAL Réunion

Cécile LEPAN

Tel : 0262 94 72 42

mél : [\\_comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:_comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr)

## Projet de COMPTE-RENDU

Séance plénière du 06 février 2019

Lieu : Salle du conseil – Conseil départemental

---

Introduction par M. MALET, président

### 1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2018

Il a été constaté que le nombre de votes « contre » et « abstentions » du vote concernant la modification du PPI de l'office de l'eau présente une erreur. Il y a eu un contre et une abstention. Le secrétariat propose la modification suivante : au lieu de « *Le CEB adopte à l'unanimité les modifications du PPI 2016-2021 du bassin porté par l'Office de l'eau.* » lire « *Le CEB adopte à la majorité les modifications du PPI 2016-2021 du bassin porté par l'Office de l'eau (1 contre et 1 abstention).* » La délibération sera également modifiée en conséquence.

*Le CEB adopte à l'unanimité le compte rendu du 17 octobre 2018 avec cette modification.*

### 2 – PRÉSENTATION DU PLAN EAU DANS LES DOM

La présentation est faite par M. Ivan MARTIN, directeur adjoint de la DEAL. Il rappelle que Manuel Rodicq de la DEAL a en charge ce dossier avec l'appui de l'Office de l'Eau.

Ce plan eau dans les DOM vise à améliorer le service rendu à la population concernant l'eau potable et l'assainissement. Pour financer ces améliorations, des contrats de progrès globaux et pluriannuels seront rédigés par les intercommunalités, et signés par l'ensemble des autres membres de la conférence régionale des acteurs de l'eau : Etat, Région, Département, Office de l'Eau, Agence de Santé (ARS-OI), Agence Française pour la Biodiversité (AFB), Agence Française de Développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le président s'interroge sur le prix de l'eau, aujourd'hui le prix est donné par les communes, ne va-t-on pas chercher à imposer une augmentation du prix de l'eau ?

M. Martin répond que l'enjeu est d'avoir une visibilité économique et financière dans le contrat de progrès et sûrement pas d'imposer une augmentation. Concernant l'unification éventuelle du prix de l'eau, il sera à réfléchir dans le cadre du transfert de compétences entre communes et EPCI.

M. Maugard s'inquiète de voir la ressource en eau diminuée et demande si les prélèvements vont augmenter ?

M. Sam-Yin-Yang, Office de l'eau, précise qu'il y a plusieurs pistes et notamment des études en cours en particulier sur les potentiels de gisement dans les hauts comme le MEREN, porté par le Département. Il indique que le contrat de progrès est bien un plan d'action dont fait partie la ressource en eau. Ensuite, la question du rendement des réseaux est aussi à prendre en compte : aujourd'hui 40 % de l'eau traitée et conduite dans les réseaux potables n'arrive pas jusqu'aux ménages. Il faudrait 250 millions d'euros pour

traiter le problème des réseaux. Le temps nécessaire à ces améliorations et les ressources humaines disponibles sont un facteur à prendre en compte également.

M. Denys, ARS, confirme qu'une amélioration du service et de la qualité de l'eau aux abonnés est une nécessité et rappelle qu'il existe un plan de rattrapage structurel de la qualité de l'eau potable qui pourrait faire l'objet d'un point détaillé dans une prochaine séance (présentation du bilan à mi-parcours du plan eau potable). Les enjeux sont énormes à La Réunion. Le premier est de distribuer une eau saine toute l'année à la population (pas le cas aujourd'hui pour 50 % de la population).

### **3 –REVUE D'ACTUALITÉ SUR LA BIODIVERSITÉ**

La présentation est faite par Mélodie GOSSET de la DEAL – service eau et biodiversité.

Elle présente des actions en cours en faveur de la préservation de la biodiversité sur le département de La Réunion. Ces actions relèvent d'acteurs très divers. Les membres sont invités à proposer des sujets pour les prochaines séances du CEB.

M. Maugard, Fédération de pêche, trouve cette revue de projets très intéressante mais demande des précisions sur le mauvais état de santé des récifs coralliens à La Réunion.

M. Talec, DEAL, indique que le récif frangeant fait l'objet de suivis au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE), du SDAGE et du plan de gestion de la réserve marine. Ces suivis sont menés en lien avec l'office de l'eau qui assure la mise en oeuvre du programme de surveillance. Il confirme le mauvais état du récif corallien. Les secteurs récifaux de Saint Gilles, Etang Salé et de Saint Leu ne satisfont pas aux critères de la DCE. Des actions sont actuellement en cours avec la mise en place d'un réseau de contrôle d'enquête visant à cibler les pressions responsables de ces « dysfonctionnements » (maîtrise d'ouvrage université ; financements : AFB/Université) ou encore sur les transferts entre le bassin versant et le milieu marin. Sur cette thématique des travaux sont en cours de définition avec les acteurs du territoire secteur de Saint Leu suite aux événements pluvieux ayant engendrés des coulées de boues dans le « lagon » en début d'année 2018 avec destruction des colonies coralliennes.

M. Clergue, Ecologie Réunion, s'interroge sur la présence d'étoiles de mer (Archantaster) à La Réunion, et sur la liste des nouveaux animaux de compagnie (NAC) et indique que nous devons faire en sorte qu'ils entrent sur le territoire stérilisés.

M. Talec répond que l'étoile de mer est présente à La Réunion mais qu'elle ne prolifère pas. La Réserve marine assure une veille et un suivi des populations d'Archantaster.

Concernant les NAC, Mme Bracco, DEAL, rappelle que depuis 2005 il y a deux arrêtés préfectoraux en vigueur qui interdisent l'introduction, la détention et la commercialisation de 250 espèces. Ils sont en ligne sur le site du Groupe Espèces Invasives Réunion (GEIR) et de la Direction de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF).

M. Troadec, personnalité qualifiée, s'interroge sur les points de mouillage et l'absence des bouées délimitant la réserve marine.

M. Talec, DEAL, indique que les mouillages pour les activités de plongée sont gérés par la Réserve marine alors que les balisages réglementaires de cette dernière sont gérés par l'Etat. Il indique que le dimensionnement des bouées à l'origine rend très difficile leur maintien en conditions opérationnelles et que leur maintenance et leur remplacement s'avèrent très onéreux. Il est prévu la mise en place de nouvelles balises plus petites afin de limiter les interactions avec la houle mais il ne sera pas possible de rétablir l'ensemble du dispositif initial notamment pour les bouées de la Pointe au Sel disposée sur 70m de fond. Ces travaux sont menés en lien avec la Réserve Marine et la Direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI) pour le volet technique. La DEAL met tout en oeuvre pour rétablir un balisage « a minima » pour délimiter le périmètre de la réserve au niveau du plan d'eau.

M. Martin, DEAL, ajoute que la lutte contre les espèces envahissantes est une question majeure à La Réunion. Il reste encore beaucoup d'effort à faire.

#### **4 – SDAGE 2022-207 : création d'une commission « planification »**

La présentation est faite par Cécile LEPAN de la DEAL – service eau et biodiversité.

La DEAL et l'Office de l'eau sont organisés en équipe projet pour mener à bien le projet du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027. Dans ce cadre, il est demandé aux membres du CEB de se positionner sur la création d'une commission planification qui permettrait de préparer les avis du CEB relatifs au chantier du SDAGE.

Elle est composée des membres des 3 collèges du CEB et d'experts.

Mme Lepan, DEAL, rappelle qu'il y a une enquête sur l'eau en cours jusqu'au 02 mai 2019. Le 06/02/2019, 620 personnes ont répondu au questionnaire. Il est intéressant de noter que les personnes ont également fait de nombreuses suggestions. La DEAL propose régulièrement des actions de communication.

*Le CEB adopte à l'unanimité la création de la commission planification.*

Les membres du CEB sont invités à se rapprocher du secrétariat de la DEAL pour rejoindre la commission. M. Cadet, Conseil régional, est prêt à y participer.

#### **5 – PROTECTION DES ESPÈCES AMPHIHALINES**

La présentation est faite par Audrey BONNEFOY de la DEAL – service eau et biodiversité.

Elle présente les 5 axes de travail proposés par la commission « amphihalins » et à valider par le CEB :

axe 1 : mieux accompagner les actions de restauration

axe 2 : faire évoluer la réglementation

axe 3 : augmenter et coordonner les moyens de surveillance et de contrôle des milieux

axe 4 : mener des actions de sensibilisation auprès de tous les acteurs

axe 5 : poursuivre l'acquisition de données sur la biologie et l'écologie des espèces

M. Clergue, Ecologie Réunion, demande des précisions sur la différence entre pêche traditionnelle et le braconnage.

Mme Bonnefoy précise que la pêche autorisée répond aux prescriptions de l'arrêté préfectoral annuel en vigueur. L'objectif est de mettre en place une évolution de la réglementation à l'échelle nationale et locale et de travailler sur la gestion de la pêche au niveau des embouchures. C'est l'enjeu de l'axe 2.

M. Cadet, Conseil régional, souligne l'importance de la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) qui aura en charge la stratégie de la biodiversité. Il invite la commission amphihalins à se rapprocher de l'ARB quand elle sera mise en place. Il constate un déficit d'informations auprès du public et propose de faire de la sensibilisation et ne pas hésiter à sanctionner. La population doit prendre conscience que des espèces sont en danger. Il est également essentiel d'avoir de la connaissance sur les espèces. La législation nationale doit se décliner dans les territoires outre-mer. Il salue le travail annoncé par la commission « amphihalins » et rappelle la nécessité de travailler avec l'ARB.

M. Maugard, FDAAPPMA, confirme le manque de connaissance et le travail qu'il reste à mener. Il rappelle que la Fédération de pêche mène une action de sensibilisation auprès des scolaires, notamment grâce à un

bus pour aller au plus près des écoles et des collèges. La Fédération a également un rôle de sensibilisation du grand public et des élus Il ajoute qu'une ingénieure vient d'être recrutée, une médiatrice scientifique, qui portera des actions de sensibilisation.

M. Léger, SEOR, demande s'il est possible de faire de la protection « extrême » durant une période limitée, par exemple en interdisant la pêche pendant un certain temps pour les espèces les plus sensibles

M. Maugard, FDAAPPMA, rappelle que la pêche aux cabots bouche ronde (espèces adultes des bichiques) dans le domaine public fluvial (DPF) est interdite. La pêche à la ligne de fond à l'anguille est aussi interdite dans certaines rivières, au profit du développement d'une pêche traditionnelle plus sélective (pêche à la tête). Mais il faut être attentif à ne pas aller trop loin dans les restrictions pour que les pêcheurs ne deviennent pas des braconniers. Les axes de travail proposés vont vers un objectif de meilleure gestion de la pêche pour mieux protéger les espèces, et non une logique d'interdiction. M. Maugard souligne également l'importance de l'aspect social dans la pêche aux bichiques. Il précise par ailleurs que la fédération dispose de 8 gardes pêche qui font de la police de la pêche.

Mme Bonnefoy, DEAL, ajoute que la mise en place de la réglementation sur les espèces amphihalines permettra de créer un COGEPOMI (comité de gestion des poissons migrateurs) et un PLAGEPOMI (plan de gestion) dans l'objectif d'une gestion de la pêche adaptée à l'état et à l'évolution des populations de poissons et crustacés. Dans cette logique, une interdiction momentanée de pêcher certaines espèces sera possible.

M. Malet, président, souhaite savoir ce que deviennent les frayères lors des crues des rivières.

M. Maugard, FDAAPPMA, explique que le cabot bouche ronde pond sous les galets dans les rivières. La période de ponte ne correspond pas forcément aux périodes de grandes crues. Pour les espèces de cabot bouche ronde, la ressource provient des rivières de la Réunion, d'où l'enjeu majeur de les protéger sur notre territoire.

M. Malet s'inquiète des délais supplémentaires potentiels inhérents à la mise en place du scénario réglementaire.

M. Charlat, Conseil départemental, fait part de ses réserves sur la proposition de l'axe réglementaire, et notamment sur la mise en place de la réglementation sur les frayères en l'état actuel des connaissances et du fonctionnement des cours d'eau de La Réunion.

Mme Bonnefoy, DEAL, répond que pour créer un COGEPOMI, il faut mettre en place la réglementation sur les espèces amphihalines.

M. Patrick Payet, AFB, souligne qu'il s'agit de récupérer une réglementation qui relève du droit commun. Il faudra passer par la protection des habitats pour reconquérir le bon état des peuplements de nos rivières, et pour cela, il faut mettre en place un socle réglementaire qui actuellement n'existe pas à La Réunion.

M. Pascal Hoarau, réserve naturelle de l'étang de St-Paul, s'inquiète de la protection des espèces de bichiques, si on ne met pas en place la réglementation adaptée.

M. Maugard, FDAAPPMA, alerte sur le manque de réglementation pour protéger ces espèces aux embouchures et en mer.

Proposition :

Le CEB valide le scénario proposé par la commission amphihalins mais en hiérarchisant la déclinaison de l'axe réglementaire de la façon suivante:

- Mise en place dans un premier temps de la législation sur les espèces amphihalines qui permettra de créer le COGEPOMI

- Confier au COGEPOMI la responsabilité de mettre en place les autres réglementations relatives à la protection des frayères et à la protection des espèces au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement.

***Le CEB adopte à l'unanimité, les axes de travail proposés par la commission «amphihalins» et retient la proposition énoncée ci dessus sur l'axe réglementaire.***

***Le CEB adopte à l'unanimité la proposition du communiqué de presse sur le sujet.***

## **6 – POINT D’AVANCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PÉTRELS ENDEMIQUES**

La présentation est faite par M. Patrick PINET, Parc national de La Réunion, responsable de l’équipe LIFE Pétrels.

A La Réunion, le pétrel de Barau et le pétrel noir de Bourbon sont deux espèces d’oiseaux marins endémiques de l’île nichant en falaise. Ces deux espèces sont confrontées à de multiples menaces (la pollution lumineuse, la prédation par les chats, les rats).

En 2015, en partenariat avec la SEOR, l’Université, l’ONCFS le Parc national a engagé 26 actions innovantes sur ces espèces dans le cadre d’un projet européen ambitieux, le programme LIFE Pétrels. Ces actions portent leurs fruits et en 2016, les deux premières colonies de pétrels noirs de Bourbon ont été découvertes. Ce programme qui s’étale de 2015 à 2020 permet la mise en œuvre opérationnelle des plans d’action de conservation validés sur ces deux espèces (PNA Pétrel noir 2012-2017 et PDC Pétrel de Barau validé en 2008) et alimente la réflexion pour la révision de ces plans d’action, en vue d’un retour des deux espèces à un bon état de conservation.

M. Léger, SEOR, se demande ce qu’il va se passer par la suite, va-t-il y avoir un nouveau projet, car la lutte contre les rats et les chats doit se poursuivre ?

M. Maugard souligne que lorsqu’on y met les moyens, on y arrive.

M. Clergue demande comment ont pu être réalisées les actions, vu les difficultés techniques

→ grosse phase d’étude préalable, centrée sur les méthodes d’action, puis amélioration permanente et diffusion (AVE2M).

M. Pinet indique qu’une importante phase d’étude préalable a été réalisée, centrée sur les méthodes d’action, et qu’une amélioration permanente est recherchée, ainsi qu’une diffusion des techniques vulgarisables, notamment auprès de structures relais essentielles comme l’association AVE2M. La Réunion, avec ce projet, est devenue pilote mondial du fait d’un certain nombre de succès obtenus dans la conservation des pétrels (technologie, expertise, colonies artificielles). Ces techniques méritent d’être transférées à d’autres territoires.

M. Ferrand, Parc national de La Réunion, rappelle qu’il y a un gros travail de fait. L’organisation de l’action après les projets LIFE est une question centrale, car il s’agit d’inscrire les actions à maintenir dans le quotidien pour en assurer la pérennité à long terme : gestion des espaces de nidification, gestion de la pollution lumineuse en lien avec les collectivités. Le travail sur la révision du plan national d’action en faveur des pétrels doit permettre de mettre en exergue les actions à pérenniser structurellement, et de les distinguer d’autres actions nécessaires mais plus ponctuelles. Il faut réfléchir sur le long terme, il s’agit de la pérennisation d’espèces uniques au monde et en danger.

## **7 – PROPOSITIONS D’ADAPTATION POUR LA RÉUNION DE LA PLAQUETTE NATIONALE À DESTINATION DES DÉTENTEURS D’ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAUNE/FLORE**

La présentation est faite par Isabelle BRACCO de la DEAL – service eau et biodiversité.

Mme Bracco, DEAL, rappelle qu'un projet d'arrêté ministériel est en cours fixant une liste de 150 plantes exotiques interdites à La Réunion pour leur caractère envahissant ou potentiellement envahissant. L'objet de la consultation du CEB consiste à adapter à la marge, pour La Réunion, la plaquette nationale destinée au grand public pour accompagner cette nouvelle réglementation.

Cette plaquette s'adresse aux particuliers. Pour la métropole, elle est exhaustive car seul un faible nombre d'espèces est interdit en France continentale. Une des adaptations proposées est d'illustrer celles des 150 espèces interdites pour La Réunion qui sont déjà connues pour être présentes sur l'île. Une cinquantaine d'espèce est concernée, dont la liste a été communiquée aux membres. Les photos de bonne qualité sont bienvenues, pour finaliser ce document de communication. Il y aura également un lien sur le site internet du GEIR et le guide des bonnes pratiques horticoles et paysagères. L'ensemble des adaptations proposées a été transmise en amont aux membres.

M. Léger, SEOR, rappelle qu'il y a deux ans un film de 3 minutes a été réalisé par la SREPEN. Ce film peut-il être adapté pour une diffusion dans les avions ? Il indique qu'en général le public préfère regarder une vidéo qu'une plaquette.

Mme Bracco informe que le spot réalisé en 2018 et présenté au point 3 de l'ordre du jour a été conçu pour une diffusion dans les avions. Il sera diffusé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

## **8 – PROJET DE LOI SUR LA FUSION ONCFS / AFB**

La présentation est faite par Frédéric ROZET – Brigade nature océan indien.

En 2018, le gouvernement a voulu fusionner l'agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) pour créer l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Un préfigurateur a été nommé : M. DUBREUIL, directeur général du muséum d'histoire naturel, qui prévoit un déplacement dans les DOM. Il souhaite mettre en place, d'ici l'été, un macro-organigramme.

La fusion devrait avoir lieu au 01/01/2020. Les effectifs actuels devraient être maintenus en 2019-2020 mais la répartition sur les effectifs est inconnue.

## **9 – PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DU RÉCIF CORALLIEN 2018-2021**

La présentation est faite par Pascal TALEC de la DEAL – service eau et biodiversité.

M. Talec, DEAL, indique que l'objectif de la loi biodiversité est la protection de 75 % des récifs coralliens dans les outre-mers. Un comité de pilotage doit être mis en place. Le plan de gestion a été présenté à plusieurs reprises (RABOM, IFRECOR, ...). La consultation des services est arrivée tardivement et sera poursuivie jusqu'au 15/02/2019. Les actions prévues dans ce plan ont déjà été initiées à La Réunion avec notamment la mutualisation des moyens et actions entre les partenaires DEAL, réserve marine et office de l'eau pour suivre et caractériser l'état de santé de ces espaces. Il faut maintenant diffuser les informations et notamment vulgariser les données scientifiques pour une meilleure compréhension du rôle joué par ce récif. La réserve marine va ainsi mettre l'accent dans les prochaines années sur cette thématique afin que le grand public puisse mieux appréhender son rôle dans la préservation de la biodiversité marine et du récif essentiel à l'économie balnéaire de La Réunion.

Pour M. TROADEC, personnalité qualifiée, il est urgent de réagir, car le milieu marin est peu connu et actuellement dégradé. Il faut donc partager les données scientifiques mais également se placer non pas uniquement sur du très court terme mais considérer le moyen et long terme en tenant compte des impacts des aménagements d'aujourd'hui sur le récif de demain. Il signale, qu'il faut également tenir compte et faire le lien avec la problématique récifale et l'impact sur ces derniers des aménagements réalisés au niveau des bassins versants. Il cite pour exemple le PAPI de l'Hermitage. Il interroge l'assemblée sur le rôle que pourrait jouer la commission de planification du CEB, sur la mise en cohérence des projets entre la préservation des récifs coralliens sur le long terme et les actions et projets entrepris sur les espaces adjacents et notamment au niveau des aménagements mis en œuvre au niveau des bassins versants.

M. Talec, DEAL, répond qu'il y a une démarche concrète sur la prise en compte du continuum terre-mer devrait s'engager dans les semaines à venir avec le Territoire de la Côte Ouest (TCO) pour mettre en œuvre des actions et éviter, réduire les transferts des bassins versants impactant les récifs coralliens (suite des coulées de boues sur la commune de St Leu en 2018).

Ivan Martin, DEAL, confirme qu'il est essentiel de vulgariser et partager la connaissance et propose que le CEB et la commission de planification deviennent ce lieu d'échanges et de diffusion des connaissances pour que cette thématique éminemment stratégique pour le territoire et actuellement méconnue soit mieux partagée.

## **10 – ARRÊTÉ SUR LES ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX (ZRE)**

La présentation est faite par Ivan MARTIN de la DEAL.

L'arrêté préfectoral ZRE a été signé le 24 janvier 2019. Ce classement est un outil réglementaire visant à apporter des réponses aux déséquilibres quantitatifs des masses d'eau. Il va permettre de se poser des questions en amont, notamment sur la bonne utilisation de l'eau.

## **11 – PSYLLE DU MIMOSA**

Point d'information présenté par M. Benoît LEQUETTE,  
Parc national de La Réunion.

Le psylle est un insecte parasite qui attaque spécifiquement les acacias dont les tamarins des hauts. Ils ont été détectés en 2010 par les agents du Parc et ont un fort caractère invasif. Depuis 2011, des suivis ont permis de mesurer l'évolution du psylle puis

des travaux ont été menés pour comprendre leurs impacts sur le milieu. Il s'attaque aux feuilles et peut provoquer la mort des individus (jusqu'à 30 % de mortalité des individus). Les suivis ont démontré qu'il s'progressait activement dans les hauts de l'île (Volcan en 2010, jusqu'au Maïdo aujourd'hui). Si on devait comparer avec l'aire de présence du tamarin des hauts, sa répartition à terme pourrait être beaucoup plus importante.

Au Maïdo, on observe aujourd'hui une bande de 2 km avec des tamarins sans feuilles.

Des études ont montré que le psylle avait un prédateur qui était déjà introduit dans l'île, une coccinelle, insecte exotique non envahissante. Cette coccinelle a toutefois du mal à s'intégrer dans les hauts et ne permet donc pas d'interagir efficacement avec le psylle.

Le Parc et ses partenaires (université, CIRAD) recherchent de nouvelles techniques de lutte et des moyens de financement.

En l'absence d'autres points ou questions diverses, le président lève la séance.

**Le prochain Comité de l'Eau et de la Biodiversité se tiendra le mercredi 19 juin 2019.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned in the upper right quadrant of the page.

### Annexe : liste de présence

Membres	Invités
M. Alin GUEZELLO, conseil régional	M. Nicolas PAYET, conseil départemental
M. Jean Alain CADET, conseil régional	M. Alexandre MOULLAMA, office de l'eau
M. Patrick MALET, président du CEB	M. Gilbert SAM-YIN-YANG, office de l'eau
M. Serge Eric HOAREAU, conseil départemental	M. Faïcal BADAT, office de l'eau
M. Jean Christophe ESPERANCE, commune de La Possession	Mme Soudjata RADJASSEGARANE, conseil régional
M. Jean Lambert JOIN, hydrogéologue	M. Johann LEBON, office de l'eau
M. Claude CLERGUE, Ecologie Réunion	Mme Isabelle JURQUET, conseil régional
M. Christian LEGER, SEOR	M. Daniel ALAMELOU, conseil régional
M. Pascal HOARAU, RNNESP	Mme Marylène HOARAU, conseil départemental
M. Roland TROADEC, personnalité qualifiée	M. Patrick PINET, Parc national de La Réunion
M. Benoît LEQUETTE, Parc National de La Réunion	M. Guillaume CHARLAT, conseil départemental
M. Jean-Paul MAUGARD, FDAAPPMA	M. Emmanuel AUBOURG, EDF
M. Jean-Claude DENYS, ARSOI	Mme Isabelle BRACCO, DEAL/SEB
M. Ivan MARTIN, DEAL	Mme Cécile LEPAN, DEAL/SEB
Mme Annick SIMON, DMSOI	M. Pascal TALEC, DEAL/SEB
M. Christophe CASTANIER, DAAF	Mme Mélodie GOSSET, DEAL/SEB
M. Sylvain LEONARD , ONF	M. Matthieu SALIMAN, DEAL/SEB
M. Patrick PAYET, AFB	M. Jean-Yves Peseux, DEAL/SEB

Membres	Invités
M. Frédéric ROZET, ONCFS	M. Axel HOAREAU, CCEE

<b>Membres excusés avant donné un pouvoir</b>	
M. Bachil VALY. conseil régional	Mme Florence MALET. VEOLIA
Mme Bernadette ARDON. vice-présidente	Mme Karine POTHIN. RNNMR
M. Matthieu ROUGET. personnalité qualifiée	Mme Magali DUVAL. IFREMER
M. Jean-François ALLIN, EDF	Mme Chantal MERCREDI, ADEIC 974